

**Implementation Guidelines
QR-facture –
Management Summary du rapport
de consultation**

Management Summary

Les bulletins de versement actuels vont être remplacés par la QR-facture, qui pourra être utilisée à partir du 30 juin 2020. En Suisse, les bulletins de versement ont fait leurs preuves depuis plus de 110 ans. L'utilisation et le traitement de la QR-facture doivent fonctionner sans heurts afin que tous les acteurs du marché puissent bénéficier de la poussée de numérisation. La place financière souhaite ainsi apporter les expériences faites jusqu'ici et en particulier intégrer dans l'étape suivante les réactions du marché sur la conception de la QR-facture. Elle a décidé de mener une procédure de consultation de juillet à septembre 2018 en vue d'actualiser et de publier les Implementation Guidelines pour QR-facture ainsi que les documents s'y référant le 15.11.2018.

Des feedbacks sur les huit propositions de modification ont été recueillis au travers de quatre différentes méthodes de sondage: «User Experience Tests», interviews structurées des grands destinataires de factures, ateliers avec des émetteurs importants de factures et un sondage public auprès de tous les acteurs du marché. En outre, des discussions individuelles ont été menées dans le cadre de mesures d'accompagnement avec des représentants d'intérêts sélectionnés (associations, organisations caritatives, organisations de protection des consommateurs ou entreprises de logiciels) afin d'obtenir l'opinion la plus large et la plus représentative possible sur les modifications proposées.

La procédure de consultation visant quatre groupes d'utilisateurs différents a été très bien accueillie. De nombreux participants ont exprimé leur gratitude pour l'opportunité de dialogue et ont formulé de précieux commentaires et des explications sur leur position et leurs réponses. Le sondage public, par exemple, a recensé plus de 200 participants du marché, soit deux fois plus qu'une enquête comparable de l'UE sur le SEPA.

La très grande majorité des participants à la procédure de consultation appuie fermement six des huit modifications proposées des Implementation Guidelines pour QR-facture. L'adhésion à l'obligation de perforation et au récépissé est moindre.

Sur la base des conclusions tirées de la procédure de consultation, la place financière a décidé de mettre en œuvre six des huit propositions de modification (introduction d'une obligation de perforation, introduction d'un récépissé, simplification des adresses structurées, simplification des combinaisons possibles de références structurées, aucune utilisation du «créancier final» pour le moment et introduction d'une police supplémentaire sans licence pour les utilisateurs non-Microsoft). D'éventuelles informations structurelles de l'émetteur de factures seront imprimées comme prévu à l'origine en raison de problèmes de protection des données. Les champs «Procédures alternatives» ne seront pas activés dans le futur seulement: comme prévu initialement, ils seront disponibles à partir de la mi-2020. Des considérations de concurrence concernant un besoin spécifique ont conduit à cette décision.

La décision d'introduire une obligation de perforation et de récépissé était déterminée non seulement par la tendance positive des quatre consultations, mais également par l'importance toujours grande du mandat de service universel de la Poste dans le trafic des paiements. Ainsi, tous les groupes de population, y compris ceux qui paient sur support papier, doivent être pris en compte quelle que soit la technologie utilisée pour fournir les services. Grâce à la perforation et



au récépissé, la place financière veille à ce que la QR-facture, y compris tous les changements de contenu et visuels, ainsi que l'intégration du code QR, soit parfaitement comprise et utilisée par la population suisse.

En outre, quelques adaptations de contenus (par exemple, l'élimination de «payable jusqu'au») ainsi que stylistiques et textuels visent à améliorer de manière significative le traitement de la QR-facture par les utilisateurs. La base de cette décision a été fournie d'une part par le résultat pratique des «User Experience Tests» et d'autre part aussi par les commentaires tirés des autres sondages.